

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 15 mai 2023  
Reddition réglementaire de comptes - information

**URBANISME****1- Vote de la signature d'une convention avec la SAFER pour la mise en location des terrains agricoles appartenant à la commune**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition de terrains à la SAFER Pays de la Loire afin qu'elle puisse les louer à des agriculteurs.

**FINANCES****2- Décision modificative n°1 -Budget 2023 de la commune**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la décision modificative n°1 dans l'objectif d'ajuster les crédits afin de garantir la bonne réalisation des projets.

**3- Vote d'un abattement indemnitaire – Loyer de la charcuterie**

En raison des désagréments persistants liés aux travaux restant à réaliser, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité une réfaction indemnitaire de 550 € par mois sur le loyer, correspondant à 50% du loyer de la seule extension réalisée sur le bâtiment. Cette réfaction prendra fin lorsque les réserves seront entièrement levées.

**4- Vote d'une modification du loyer du « comptoir de Mouilleron »**

En raison des travaux d'extension réalisés pour le local commercial occupé par "le Comptoir de Mouilleron" nécessités par la prise en charge de l'activité postale, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de modifier le montant du loyer, sur la base d'une hausse au prorata de la surface concernée.

**ENFANCE ET JEUNESSE****5- Vote d'un tarif pour l'activité « La Nuit au Majic »**

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le tarif pour l'activité dénommée « la nuit au Majic », dont le but est de proposer au minimum 2 jours continus de vie en collectivité.

**6- Signature de la convention liée à l'organisation du Festi'jeunes et octroi d'une subvention exceptionnelle**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention liée à l'organisation du festi'jeunes avec 4 autres communes et a décidé d'octroyer une subvention de 450 € à l'événement.

**7- Additif au tableau des subventions 2023 – approbation de l'attribution d'une subvention au profit de l'AMIPEC**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de soutenir la démarche de l'AMIPEC qui prend en charge, chaque année, une partie du tarif des places d'entrées du personnel communal adhérent. Il a été décidé de participer à hauteur de 30 % sur la valeur des billets achetés et à hauteur de 35 % sur la valeur des Pass.

## **CULTURE**

### **8- Don des invendus de la vente de livres à l'association EMMAUS SOLIDARITE**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le don à l'association Emmaüs Solidarité des livres invendus le 16 juin dernier par la bibliothèque.

## **PERSONNEL**

### **9- Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, d'un emploi non permanent de chargé de projet communication relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour une durée de 3 ans.

### **10- Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

### **11- Approbation de la rémunération journalière des saisonniers recrutés en contrat d'engagement éducatif**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer la rémunération journalière des saisonniers recrutés en contrat d'engagement éducatif à 34,75€ brut pour les stagiaires BAFA ou BAFD et à 71,75€ brut pour les animateurs titulaires du BAFA ou BAFD.